

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LONS LE SAUNIER - 3902 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 04/06/2025 - B2025/002897 - 2001 B 00169 - 439 844 614 - SARL A.
FIEUX

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

cerfa

N° 15949 * 03

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

2897

Désignation de l'entreprise	A. FIEUX			Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise	0000 Rue DE LA PAPETERIE 39270 NANCUISE						
SIRET	4 3 9 8 4 4 6 1 4 0 0 0 1 6						
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent *	1 2			
				Exercice N clos le 2024-09-30			
				Brut 1			
				Amortissements, provisions 2			
				Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	copie certifiée conforme		
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI		1 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	303 784	282 926	20 858
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	255 100	179 098	76 002
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	559 884	BK	462 024	97 860	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	23 431	BM	23 431	
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	90 339	BY	19 831	70 508
		Autres créances (3)	BZ	6 845	CA		6 845
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE		
Disponibilités		CF	812 608	CG		812 608	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	17 239	CI		17 239	
	TOTAL (III)	CJ	950 463	CK	19 831	930 632	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 510 347	1A	481 856	1 028 492
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an : CR 25 478		
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. FIEUX		Néant ☐ *	
					Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :120.000.)			DA	120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC
	Réserve légale (3)			DD	7 471
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	130 938
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	768 308
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligatoires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	50 701
	Dettes fiscales et sociales			DY	77 243
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	5 965
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	260 184	
Écart de conversion passif *			ED		
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	1 028 492	
RENVOS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			- Écart de réévaluation libre	1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

S.A.R.L. « A. FIEUX »

S.A.R.L au capital de 120.000 euros

Siège social : NANCUISE (Jura)

Rue de la Papeterie

439 844 614 RCS LONS LE SAUNIER

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 MARS 2025 (RESOLUTIONS PROPOSEES ET ADOPTEES)

Deuxième RESOLUTION – AFFECTATION du RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale, constatant que le résultat de l'exercice clos le 30 Septembre 2024 se traduit par un bénéfice de 130.938 Euros, décide de l'affecter comme suit :

- aux associés à titre de dividende : la somme de 15.200 €
- le solde, soit la somme de 115.738 €
au poste « Autres réserves »

Le dividende distribué à chaque part se trouve ainsi fixé à 19 Euros, et il est entièrement éligible à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

Ce dividende sera mis en distribution de l'associé à compter du 1^{er} Juin 2025.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

L'assemblée reconnaît en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 du Code Général des Impôts, que le revenu global assuré à chaque part a été le suivant au titre des trois exercices précédents :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/09/2021	19,00 €	0 €	0 €
30/09/2022	19,00 €	0 €	0 €
30/09/2023	19,00 €	0 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Les co-gérants

